

Appellation
Mécanicien(ne) Appareillage

No d'emploi
ME0118

Nature du travail

- Vérifie, répare, modifie, dépanne, assemble et installe les composantes mécaniques de l'appareillage et des équipements des centrales, des postes et des autres installations relevant de la fonction production et transport en utilisant les équipements, les outils et les instruments appropriés selon les plans, devis, normes et méthodes établis. Cet appareillage et ces équipements comprennent les groupes hydrauliques, les groupes turbines à gaz, les groupes moteurs à combustion interne, les compensateurs, les systèmes d'eau et de filtration, d'air comprimé, de ventilation et de climatisation, d'incendie, de levage et de manutention ainsi que leurs auxiliaires nécessaires à leur fonctionnement.
- Assiste son chef d'équipe dans les responsabilités qui lui sont dévolues.

LES RESPONSABILITÉS ET TÂCHES TYPES SONT RÉALISÉES DE CONCERT AVEC LE SUPÉRIEUR ET LES INTERVENANTS DU MILIEU ET SONT RÉALISÉES DE MANIÈRE À AMÉLIORER LA BONNE MARCHÉ DES OPÉRATIONS.

Tâches types

1. Remplace le chef d'équipe, lorsque requis.
2. Assiste le chef d'équipe aux différentes étapes de la planification de l'organisation des travaux.
3. Collabore pour que tous les matériaux et les outils nécessaires aux travaux soient acheminés sur les lieux du travail à pied d'œuvre.
4. Collabore au suivi du programme d'entretien de l'outillage et de l'équipement.
5. Informe le chef d'équipe sur l'évolution des travaux en fonction des étapes de réalisation, des problèmes reliés à l'exécution des travaux, des anomalies rencontrées et y apporte les correctifs, s'il y a lieu.
6. Exécute l'ensemble de ses tâches, en respectant les délais et selon les résultats attendus (qualité du travail).
7. Soumet, à son chef d'équipe, toute amélioration au processus de travail dans le but d'optimiser le travail.
8. Assiste le chef d'équipe au niveau de la fiche de sécurité. Respecte et applique les méthodes de travail et règles de sécurité convenues lors de laius.
9. Utilise et remplit toute la documentation nécessaire au suivi des travaux selon les règles en vigueur en utilisant les systèmes informatiques appropriés : mise à jour des plans, bon de travail, feuilles de temps, etc.
10. Rédige des rapports d'inspection des véhicules, troussees de premiers soins.
11. Participe à l'entraînement des membres de l'équipe et informe son chef d'équipe des besoins de formation nécessaires en fonction des travaux à réaliser.
12. Partage ses connaissances avec les autres membres de l'équipe.
13. Vérifie les appareils, les équipements et les outils lors d'essais, de mises en route, d'inspections routinières et normalisées, de réfections et de pannes afin, selon le cas, de détecter, d'inscrire, de calculer, d'interpréter et d'analyser les données permettant l'évaluation du comportement en fonction de critères spécifiés ou normalisés en vue de retrouver la cause du comportement défectueux; a) en calibrant, installant et utilisant les instruments appropriés pour prendre des mesures : de pression, de température, de débit, de dureté, de fini de surface, de longueur, de jeu, de diamètre, de course d'opération, de chronométrage, d'étanchéité ou autres; b) en effectuant des essais de frottement, de température, de vibration, de vitesse, de pression, de synchronisation, de temps de manoeuvre, de stabilité ainsi que de détection de particules magnétiques et liquide pénétrant, d'acidité, d'alcalinité, de chlore résiduel ou autres; c) en vérifiant le fonctionnement de leurs mécanismes, leurs circuits de commande de protection, d'alimentation et de supervision; d) en évaluant l'état de leurs composantes.
14. Répare et modifie les appareils, les équipements lors de mises en route, d'inspections routinières et normalisées, de pannes, de réfections pour les remettre en état de fonctionnement en ajustant, corrigeant, fabriquant et/ou remplaçant des composantes, et en traitant les lubrifiants, les refroidissants et les eaux potables.

Appellation Mécanicien(ne) Appareillage	No d'emploi ME0118
---	------------------------------

15. Dépanne les appareils et les équipements afin de rétablir le service en localisant les anomalies, en diagnostiquant les causes d'anomalies et en appliquant le correctif approprié en tenant compte de l'urgence de la situation et des moyens disponibles.
16. Assemble et installe les appareils, les équipements lors de constructions nouvelles, de modifications, d'additions ou de remplacements en vue de leur mise en route en érigeant l'appareillage sur le chantier, en maintenant manuellement ou mécaniquement des charges, en montant au besoin dans les structures et les échafaudages.
17. Marque, coupe, perce et assemble cornières et poutrelles servant à l'érection de structures diverses utilisées dans les postes, à l'aide de plans et normes.
18. Peut accomplir des manœuvres d'opération sur l'appareillage aux fins d'essais et de vérification lorsque l'appareillage est isolé.
19. Conduit un véhicule.
20. Collabore à l'élaboration et à l'application des procédés d'entretien et de sécurité et participe au système de gestion d'entretien; participe aux demandes d'achat et de mise en stock et vérifie que le matériel reçu est conforme aux besoins.
21. Peut accomplir des tâches d'emplois de classe inférieure, lorsque requis.
22. Peut donner des premiers soins et la respiration artificielle; prend les mesures prévues en cas d'incendie en utilisant l'équipement requis.

N.B. : Dans les tâches ci-dessous ou dans la nature, s'il n'y a pas de chef d'équipe dans l'emploi, l'expression « chef d'équipe » est remplacée par supérieur immédiat lorsque cela s'applique.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les tâches reliées à l'emploi.

FACTEURS 2016	Scolarité et formation préparatoire	Expérience apprent.	Habiletés manuelles et coordination	Autonomie et jugement	Communications	Impact des actions et décisions	Complexité et résolution problèmes	Effort mental	Effort physique	Conditions de travail	Santé et sécurité	TOTAL	CLASSE
DEGRÉ	3	4	4	2	2	2	3	3	3	4	3		
POINTAGE	30	40	28	24	14	20	36	27	27	32	18	296	11

Appellation
Mécanicien(ne) Appareillage

No d'emploi
ME0118

Exigences d'emploi**1^{RE} ANNÉE**

Détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en Mécanique industrielle de construction et d'entretien ou posséder les connaissances équivalentes en mécanique permettant de comprendre et d'appliquer les instructions techniques pour vérifier, réparer, dépanner et installer ou modifier l'appareillage mécanique dans les centrales, postes et installations connexes.

Répondre aux exigences physiques relatives aux tâches à effectuer.

Être en mesure de travailler en hauteur, dans des endroits humides et dans des espaces clos.

Avoir de la facilité à travailler en équipe.

Avoir un permis de conduire du Québec de classe 5 et être en mesure d'en obtenir un de classe appropriée si requis.

Avoir de la langue française une connaissance appropriée à cette fonction.

NOTE 1 : L'établissement des équivalences consiste à déterminer si les connaissances et les habiletés acquises parvoies académique ou professionnelle passées correspondent aux champs d'activités du domaine de compétence recherchée. Pour l'emploi de Mécanicien d'appareillage, ces champs sont par ordre de priorité soit, la mécanique industrielle, l'hydraulique, la pneumatique, l'usinage et l'électricité. Les connaissances de base dans ces champs d'activités sont essentielles pour le comblement des postes de Mécanicien d'appareillage.

Note 2 : Le diplôme suivant est reconnu comme équivalent à la formation académique indiquée précédemment : Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en génie mécanique ou un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) en technologie de maintenance industrielle.

NOTE 3 : Les employés ayant obtenu un emploi de mécanicien d'appareillage comportant des exigences particulières option soudure ou option machiniste et ayant réussi les cours suivants du (DEP) en Mécanique industrielle de construction et d'entretien (ou leurs équivalents dispensés au cours des dernières années et comportant les mêmes connaissances) seront considérés posséder les connaissances équivalentes en mécanique leur permettant d'accéder à cet emploi :

- 398-262 Exécution d'opérations de lubrification;
- 398-283 Exécution d'opérations d'installation, de démontage et d'ajustement;
- 398-314 Utilisation de techniques d'alignement;
- 398-325 Entretien et réparation de pompes et de moteurs industriels;
- 398-345 Entretien, réparation et ajustement de pompes à vide, de moteurs pneumatiques et de compresseurs;
- 398-358 Montage, entretien et réparation de circuits hydrauliques et électrohydrauliques;
- 398-365 Montage, entretien et réparation de circuits pneumatiques et électropneumatiques;
- 398-396 Dépannage de systèmes automatisés.

Appellation
Mécanicien(ne) Appareillage

No d'emploi
ME0118

COMPAGNON

Avoir accompli des tâches variées et de complexité croissante dans les activités de maintenance reliées à l'appareillage mécanique dans les centrales, postes et installations connexes.

Maîtriser les techniques et les méthodes de travail pour vérifier, réparer, essayer, modifier, dépanner, assembler, installer et mettre en service tout appareillage mécanique.

Connaître et avoir appliqué les règles de sécurité d'Hydro-Québec reliées à la nature du travail de cet emploi incluant le Code de sécurité des travaux

Répondre aux exigences physiques relatives aux tâches à effectuer.

Être en mesure de travailler en hauteur, dans des endroits humides et dans des espaces clos.

Avoir de la facilité à travailler en équipe.

Avoir un permis de conduire du Québec de classe 5 et être mesure d'en obtenir un de classe appropriée si requis.

Avoir de la langue française une connaissance appropriée à cette fonction.

N.B. : Les exigences normalisées de l'emploi sont celles en vigueur à ce moment-ci, mais la direction se réserve le privilège d'y apporter toutes modifications que les circonstances dicteront, le tout dans le respect du processus de normalisation des exigences d'emploi convenu avec le syndicat.

Émis par la direction – Relations du travail et rémunération globale

François Bédard, Chef rémunération et avantages sociaux



Date officielle
AAAA-MM-JJ
2016-02-01

***Exigences d'emploi modifiées janvier 2018**